



## Ne pas avouer à un homme qu'il est le géniteur ? Risques ?

-----  
Par Mamansolo

Bonjour

J'ai conçu un enfant avec un ex lors d'une nuit d'égarement.

J'ai choisi de garder et d'élever seule ma fille.

Lorsque le géniteur a appris que j'étais enceinte il m'a téléphonée pour me demander s'il en était le père et j'ai nié.

Je ne me voyais vraiment pas élever un enfant avec lui, il boit beaucoup, il fume des joints et prend de la MDMA certainement parfois de la cocaïne, son frère deal occasionnellement enfin bref, exactement le genre de personne que je fuis d'ordinaire.

J'ai l'impression d'avoir fait le meilleur choix pour ma fille.

Une question me hante cependant:

Cet homme dispose-t-il d'une action contre moi s'il découvre finalement qu'il est le géniteur de ma fille et que je l'ai privé d'une relation père-fille ?

-----  
Par Zénas Nomikos

Bonjour,

il peut vous assigner au civil pour une action en reconnaissance d'enfant ou faire une déclaration hors contentieux en mairie.

Au niveau pénal vous ne risquez rien.

Si il agit au contentieux civil, le juge pourra ordonner un test génétique pour déterminer la vérité.

Si il est déclaré père de votre fille, il lui devra des aliments au sens du Code civil c'est à dire de l'argent pour subvenir à ses besoins quotidiens.

Il aura également un droit de visite et d'hébergement.

-----  
Par Zénas Nomikos

Rebonjour,

au niveau extra patrimonial, il aura aussi le droit de faire porter son nom patronymique, en plus du vôtre, à votre fille avec mention à l'état civil.

Voici des infos sur le sujet :

[url=https://www.jaddeavocats.com/actualites/quelles-sont-les-consequences-de-la-reconnaissance-de-paternite]https://www.jaddeavocats.com/actualites/quelles-sont-les-consequences-de-la-reconnaissance-de-paternite[/url]

[url=https://cabinet-avocat-daude.fr/quel-nom-pour-lenfant/#:~:text=Dans%20l'hypoth%C3%A8se%20d'une,%2D23%20du%20code%20civil).&text=Si%20l'enfant%20a%20plus,devra%20y%20consentir%20par%20%C3%A9crit.]https://cabinet-avocat-daude.fr/quel-nom-pour-lenfant/#:~:text=Dans%20l'hypoth%C3%A8se%20d'une,%2D23%20du%20code%20civil).&text=Si%20l'enfant%20a%20plus,devra%20y%20consentir%20par%20%C3%A9crit.[/url]